

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES



Délibération du conseil municipal  
n°D46\_2025  
Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, dix-huit décembre à dix-neuf heures, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Cyril CATHELIN, maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : le 12 décembre 2025.

Présents : M. Olivier BELLÉGO, M. Cyril CATHELIN, M. Pierre HUGARD, Mme Laëticia KOLCZ, Mme Marie-Claude MARIE, Mme Nadine ORSAT, M. Bertrand SEVESTRE, M. Jean-Baptiste TOURET.

Absents excusés : Mme Alexandra ROUGE ayant donné procuration à M. Bertrand SEVESTRE.

Absent : M. Gérard BETEMPS, M. Eric GRANGER, M. Philippe TRONCIN.

Secrétaire de séance : Mme Laëticia KOLCZ.

Nombre de conseillers en exercice : 12.

Présents : 8.

Votants : 9.

**OBJET : PRÉSENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE DES MONTAGNES DU GIFFRE.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre (CCMG) ;

Vu la délibération n°2025\_120 en date du 10 décembre 2025 par laquelle le Conseil communautaire des Montagnes du Giffre a adopté le Projet de Territoire des Montagnes du Giffre ;

Vu la présentation du projet de territoire aux communes membres et la demande d'approbation formulée par la CCMG afin d'ancrer la démarche dans l'ensemble des conseils municipaux du territoire ;

Vu le document intitulé « *Projet de territoire des Montagnes du Giffre* » composé de trois tomes :

- Tome 1 : *Le portrait de territoire – contexte et introduction à la démarche*
- Tome 2 : *La boussole de la stratégie territoriale – axes et actions du projet de territoire*
- Tome 3 : *Le mémento de la coopération territoriale – modalités de mise en œuvre du projet de territoire* ;

Considérant que le projet de territoire définit la vision stratégique commune à l'échelle intercommunale et fixe les grandes orientations du développement durable, solidaire et équilibré des Montagnes du Giffre ;

Considérant que ce projet repose sur une démarche de concertation conduite tout au long de l'année 2024 et 2025, associant les communes membres, les élus, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux au sein du Groupe Local d'Orientation (GLO) ;

Considérant que le projet de territoire s'articule autour de six axes stratégiques :

1. Se déplacer : développer une mobilité efficiente et partagée, favorisant les mobilités douces et la gestion des flux ;
2. Se loger : planifier un habitat équilibré, abordable et adapté aux besoins locaux ;
3. Créer de la valeur : soutenir une économie fondée sur les ressources locales, les savoir-faire et un tourisme durable ;
4. Consommer, pratiquer, utiliser : encourager la sobriété, les circuits courts et l'accès équitable aux services ;
5. Préserver : protéger les paysages, l'eau, le patrimoine et renforcer la résilience face aux risques ;
6. Vivre ensemble : renforcer le lien social, la participation citoyenne et l'appartenance territoriale ;

Considérant que la commune de Châtillon-sur-Cluses a pris part activement à la démarche via la désignation de ses représentants au Groupe Local d'Orientation et la participation aux différents temps d'échanges et d'ateliers ;

Considérant que l'approbation du projet de territoire par chaque conseil municipal renforce sa légitimité démocratique, garantit son appropriation locale et témoigne de la volonté collective de porter une vision partagée du développement du territoire ;

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- **DE PRENDRE ACTE** du projet de territoire des Montagnes du Giffre tel que présenté en annexe.
- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** au projet de territoire des Montagnes du Giffre approuvé par la CCMG en date du 10 décembre 2025.
- **D'APPROUVER** la pérennisation des instances de gouvernances dédiées au déploiement du projet de territoire telles que présentées dans le tome 3.
- **DE VALIDER** la poursuite de l'implication des élus municipaux dans les instances de gouvernances dédiées à l'animation et la mise en œuvre du projet de territoire.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

Le Secrétaire de séance,



Laëtitia KOLCZ

Le maire



Cyril CATHÉLINEAU

**Acte certifié exécutoire le : 19/12/2025.**  
**Télétransmis en Préfecture le : 19/12/2025.**  
**Notifié ou publié le : 19/12/2025.**